



Question orale de M. COOLS : Pollution aux PFAS dans le quartier du Merlo.

Question orale de Mme KABACHI : Pollution PFAS sur le site de l'entreprise SICLI.

Question orale de Mme DUVIEUSART : La pollution aux PFAS sur le site de SICLI.

M. Cools remarque qu'une pollution du sol et des eaux souterraines a été constatée dans le cadre d'une procédure de renouvellement du permis d'environnement de la société SICLI. Il revenait à l'entreprise d'évaluer l'ampleur du problème et de procéder à l'assainissement selon le principe du « pollueur-payeur ». Le fabricant d'extincteurs est entre-temps tombé en faillite.

Dès lors, la commune d'Uccle et Bruxelles-Environnement ont décidé de mettre en œuvre un plan d'action, avec comme premier objectif d'identifier l'étendue de la pollution afin de prendre les mesures de protection nécessaires.

Un périmètre de sécurité a été établi, délimité par la chaussée de Neerstalle, la rue du Merlo et la rue Baron Guillaume Van Hamme. Il est recommandé aux habitants sis à l'intérieur de ce périmètre de ne pas utiliser l'eau de puits ni de consommer les fruits et légumes issus des jardins, les œufs de poule ou les petits animaux d'élevage. Il s'agit de mesures classiques dans ce type de situation. L'analyse du captage d'eau d'Uccle Sport qui a été réalisée n'a pas révélé de pollution pour ce site.

D'autres analyses ont-elles été programmées dans ce quartier ? Dans le cas où de telles analyses auraient déjà été réalisées, quelles sont leurs conclusions ?

Mme Kabachi rappelle que, suite à la découverte récente d'une pollution aux PFAS sur le site de l'ancienne entreprise SICLI, Bruxelles-Environnement, en accord avec la commune, a mis en place un périmètre de précaution dans lequel il est formellement déconseillé de consommer les fruits et légumes de potagers privés et d'utiliser l'eau de puits. Une réunion publique est prévue le 2 juillet pour informer les riverains et répondre à leurs questions.

Vu que les habitants du quartier sont inquiets, Mme Kabachi souhaiterait obtenir des informations sur le calendrier et la méthodologie des prochaines campagnes d'analyse hors du site SICLI, notamment dans les jardins privés, les écoles et les zones potagères identifiées.

Mme Duvieusart a appris qu'une importante pollution aux PFAS a été détectée sur le site de SICLI. Bruxelles-Environnement a pris ce dossier en charge en étroite collaboration avec la commune en raison de la faillite de l'entreprise et du refus des curateurs d'effectuer les études détaillées sur l'état des sols et de la nappe phréatique.

La pollution relève de la responsabilité de l'entreprise. Le groupe Ecolo soutient l'application du principe du « pollueur-payeur » afin de faire supporter les frais dus aux dégradations environnementales par ceux qui les ont causées.

Selon le parti Ecolo, il faut couper les polluants à la source, en interdisant la production et l'utilisation des polluants particulièrement dangereux pour la santé et l'environnement tels que les PFAS.

Cependant, ces polluants éternels sont là et, dans le cas de la faillite de SICLI et de la pollution du site de la chaussée de Neerstalle, ils requièrent une réaction de la part des pouvoirs publics.

Une séance d'information publique est organisée le 2 juillet et plusieurs communications (toutes-boîtes, site internet, communiqué de presse) ont été réalisées.

Quelles actions complémentaires sont prévues afin d'objectiver l'état de la pollution et protéger la santé des habitants ?

Mme l'Echevine De Brouwer confirme qu'une pollution aux PFAS a été découverte fin 2013 à l'occasion d'une reconnaissance de l'état du sol effectuée dans le cadre d'une demande de renouvellement du permis d'environnement.

Les études entreprises alors par l'entreprise SICLI, qui ont été poursuivies jusqu'à sa faillite en 2024, visaient à mesurer l'ampleur de la pollution sur sa parcelle ainsi qu'à détecter une éventuelle extension de cette pollution en dehors du terrain. Mais l'administration communale ne dispose pas de données à cet égard, vu que les deux curateurs refusent de poursuivre ces études.

La commune a été informée de cette situation au début du mois de juin. M. le Bourgmestre et Mme l'Echevine De Brouwer ont rencontré les responsables de Bruxelles-Environnement afin de mettre au point un plan d'action. Celui-ci prévoyait l'établissement d'un périmètre et l'organisation d'une réunion publique programmée pour le 2 juillet, afin d'informer les habitants sur les mesures à prendre pour préserver leur santé ainsi que sur les prélèvements susceptibles d'être effectués dans leur jardin.

Le périmètre établi autour de SICLI, d'une circonférence de 100 m, a été adapté en fonction des mouvements de la nappe phréatique, qui coule vers l'aval, donc vers la rue de Stalle.

Le coût des analyses qui seraient effectuées par Bruxelles-Environnement sur les terrains de particuliers ne devra évidemment pas être assumé par ces derniers.

Mme l'Echevine De Brouwer précise que le problème évoqué ici ne concerne pas de l'eau potable car il n'y a pas d'eau prélevée sur ce site en vue d'une redistribution. Il s'agit d'une pollution du sol et de la nappe phréatique qui affleure à 70 cm sous le sol.

Aucune pollution aux PFAS n'a été détectée dans l'eau utilisée par Uccle Sport pour arroser ses terrains, mais il s'agit en l'occurrence d'une eau captée à 30 cm sous le sol, qui ne relève pas de la même nappe.

Parmi les sites pris en considération pour les analyses, il faut citer le jardin de La Pergola, le petit espace entretenu par la commune au coin de la rue Baron Guillaume Van Hamme et de la chaussée de Neerstalle, et une fosse de plantation située dans la rue Baron Van Hamme, puisque des arbres y ont été plantés à l'occasion d'un récent réaménagement.

Bruxelles-Environnement a établi un contact avec les deux écoles riveraines du site. Le Collège est évidemment disponible pour d'éventuelles rencontres si telle est la volonté des écoles concernées ou de Bruxelles-Environnement.

L'une des deux écoles n'est déjà plus autorisée à utiliser l'eau d'un puits ou à consommer les produits de son jardin en raison d'une pollution non aux PFAS mais aux hydrocarbures.

L'école du Merlo n'est pas reprise dans le périmètre car la probabilité qu'elle soit atteinte par la pollution de SICLI est vraiment très faible.

La terre des potagers, adaptée à une culture maraîchère de qualité conformément aux dispositions du cahier des charges, est dotée d'un dispositif de géotextiles étanches qui la séparent de la terre du sol et donc la protègent des pollutions qui pourraient affecter cette dernière.

Vu qu'il faut environ deux mois pour obtenir le résultat des analyses en laboratoire, Mme l'Echevine De Brouwer envisage d'organiser une seconde réunion publique après les vacances d'été.

M. Cools estime que l'attitude des curateurs n'est pas logique car leur responsabilité est engagée. Bruxelles-Environnement devra sans doute se tourner vers la curatelle de la faillite pour obtenir un remboursement.

M. Cools s'inquiète du temps de réaction, vu que c'est à la fin 2023 que la pollution a été détectée et que c'est seulement depuis quelques semaines qu'on parle de cette pollution et que des mesures de protection - tout à fait justifiées - sont prises.

M. Cools estime que, sans que l'on ne cède à la panique, le problème doit être pris au sérieux, car une nappe phréatique située à 70 cm du sol est proche des racines.

Mme Kabachi partage les inquiétudes de M. Cools.

Par ailleurs, la circonférence de 100 m définie pour le périmètre, lui semble arbitraire et aléatoire. Il convient donc de répondre aux questions légitimes que se posent les citoyens qui résident juste en dehors de ce périmètre.

Mme l'Echevine De Brouwer estime aussi que le temps de réaction en cas de risque de pollution devrait être plus bref. Mais le cadre légal prévoit des analyses dont la réalisation peut s'étendre sur une année voire davantage.

Et dans ce cas-ci, la faillite de SICLI a interrompu le processus en cours.

Il va de soi qu'il faut mettre tout en œuvre pour rassurer les habitants.